

SALIES MOTO FESTIVAL

Samedi 21 et Dimanche 22 septembre 2013

REGLEMENT PARTICULIER « COURSE SUR PRAIRIE »

Epreuve inscrite au calendrier de la Ligue d'Aquitaine de motocyclisme

MANIFESTATION SPORTIVE

Le Moto-Club CAP-SUD organise le Dimanche 22 Septembre 2013 sous l'égide de la Fédération Française de Motocyclisme et de la Ligue d'Aquitaine de Motocyclisme une Course sur Prairie.

LIEU

Cette épreuve se déroule sur des terrains privés appartenant à Messieurs DE COULOMME et CHAVANNE. Il est situé sur la commune de SALIES DE BEARN (64).

PISTE

Le circuit est de type course sur prairie, composé d'un tracé éphémère sans modification de terrain. Il a une longueur de 1600 mètres et une largeur minimum de 5 mètres. La largeur de la ligne de départ est de 30 mètres.

MOTOCYCLES

Les machines pourront être de type Cross et Enduro (feux arrière et avant cachés) conformes aux normes FFM.

CLASSES ADMISES (se référé au règlement FFM 2013)

Kids une seule manche A et B (classement séparé) 30 pilotes maximum

- Kids A - 65cc (+ 50cc type KTM 50SX) de 6 à 11 ans. Ouvert à toutes les Ligues avec numéros à l'année obligatoire (guidon or ou argent obligatoire).
- Kids B - 85cc de 9 à 11ans. Ouvert à toutes les Ligues avec numéros à l'année obligatoire (Guidon or ou argent obligatoire).
- MOTO OPEN NCA-NCB- licence journée (100cc à 150cc 2T & de 175cc à 250cc 4T) (151cc à 500cc 2T & de 290cc à 650cc 4T)
- QUAD OPEN NCA-NCB- licence journée (125cc 2T à 750cc 2T et 4T) ligue et hors ligue

ENGAGEMENTS

Ouverts du 1^{er} juillet au 19 septembre 2013. Il n'y aura pas d'engagement le jour de la course.

Les engagements se feront via le site internet www.engage-sports.com

Il n'y aura pas d'engagement papier.

Droits d'engagement :

- Pour la catégorie kids, 18€ (dont 3€ de transpondeur reversés à la ligue)
- Pour tous les autres 27 € (dont 4€ de transpondeur reversés à la Ligue)

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Samedi 22 septembre de 17H00 à 19H00.

Dimanche 23 septembre de 7H00 à 9H00.

VERIFICATIONS TECHNIQUES

Samedi 22 septembre de 17H00 à 19H00.

Dimanche 23 septembre de 7H00 à 9H00.

ESSAIS

Toutes catégories : 2 séances d'essais libres de 8 mn chacune le dimanche matin. La 2^{ème} séance d'essais sera chronométrée le dimanche matin pour définir le placement sur la grille du premier départ ou si + de 40 pilotes.

Pendant les essais, les machines devront être munies des plaques réglementaires aux couleurs correspondant à leur classe et leur cylindrée avec leur numéro de course.

SALIES MOTO FESTIVAL

Samedi 21 et Dimanche 22 septembre 2013

COURSE

Pour chacune des catégories : 3 manches de 8 mn + 1 tour.
Le départ sera donné à la grille, à l'aide d'un panneau 15 s et 5 s.

CLASSEMENT

Pour être classé, le pilote doit avoir franchi la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur et avoir accompli les $\frac{3}{4}$ du nombre de tours accomplis par celui-ci.

PRIX

Conformes au règlement de la Ligue d'Aquitaine. Des lots seront distribués à l'ensemble des participants.

TROPHEE

Un « Trophée Daniel Mousques » est organisé par le moto-club CAP-SUD. Les 10 premiers des catégories motos y participeront. Un prix spécial sera remis au vainqueur de ce trophée. Cette manche sera d'une durée de 10 min + 1tour.

ASSURANCE

Conforme à la législation en vigueur. Couverture des risques A, C & D.
GAN, cabinet Beyriere, RN 117, 64270 Puyoo

PARC COUREURS

L'utilisation d'une mini-moto ou tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du parc et des accès publics, sous peine de sanctions. Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords, avant, pendant et après la course.

Il est interdit de laver les motos dans le parc coureurs. Tout pilote ne respectant pas le règlement se verra infliger une amende de 20 €.

Le bruit ne sera plus admis après 22H00 le soir et avant 7H00 le matin.

Le carburant devra être stocké dans des récipients prévus à cet effet.

Un extincteur dans chaque stand coureur est obligatoire.

HORAIRES

Voir tableau joint en annexe.

OFFICIELS

Directeur de course : Philippe BOURRIER, licence n° 067698

Commissaires Sportifs : Christian GALLOT, licence n° 042746

Commissaire technique : Jacky CORNIER, licence n° 153361,

Les commissaires de piste seront en nombre suffisant tous équiper de radios et de drapeaux.

Les chronométreurs seront nommés par la Ligue d'Aquitaine.

Les prescriptions du code sportif de la Fédération Française de Motocyclisme ainsi que les règlements du Championnat de Ligue d'Aquitaine de Motocross sont applicables à la présente épreuve et s'imposent à l'ensemble des participants.

Le 15 juin 2013,

Visa
MC CAP-SUD



Visa
Ligue d'Aquitaine

Visa
FFM